

CREPSA ACTION SOCIALE



COMMENT ÇA MARCHE ?



Mes Aides et Services Action Sociale

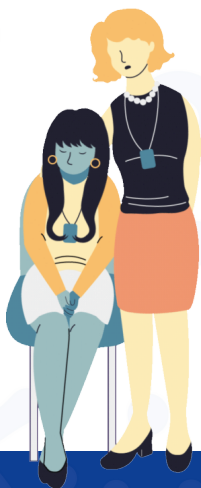
Qui peut en bénéficier ? En tant que salarié relevant de la convention collective nationale des sociétés d'assurances, vous bénéficiez d'aides gratuites financées par la CREPSA Action Sociale.

Surmonter les difficultés de la vie

- Des conseils et des soutiens financiers
- Les aides disponibles en cas de problème de santé
- CESTU Préfinancés
- Une orientation vers les structures acceptant les CESTU : Le service B2V Autonomie.
- Des séances de stimulation physique
- aide financière pour des séances de sophrologie dans la limite de 250€
- Soutien face au cancer : aide de 250 € est versée aux salariés atteints de cancer. Cette aide attribuée sur simple présentation d'un certificat médical est un versement unique destiné à compenser une partie des dépenses de santé non prises en charge.

Etre un proche aidant

- S'informer et échanger sur le rôle de proche aidant
- Espaces de rencontres et d'échanges, des formations, conférences et groupes de paroles.
- Les informations de protection juridique : les dispositifs de protection des majeurs ou les mesures préventives
- Se ménager des temps de répit : des heures de "répit" au domicile, des heures gratuites d'intervention à domicile (CESTU préfinancés), des séjours aidants-aidés et des solutions temporaires pour vous relayer.
- Se faire aider pour concilier vie personnelle et rôle d'aidant : soutien scolaire pour les jeunes aidants, aide à la personne, des séances d'activité physique adaptée gratuites, réalisées par des professionnels de la prévention santé.



Préserver sa santé et son bien-être

- Aides au sport sur ordonnance et aux séances de sophrologie
- Bien préparer sa retraite (Stage)
- Préserver son capital santé et son équilibre de vie (centre de prévention avec bilan médical, conseils, atelier post bilan, atelier prévention téléphonique pour les personnes en situation de handicapée ou isolée)
- Aide après un accident de la vie (CESU préfinancés pour le retour à domicile + 10h maximum pour vous faciliter la vie + séance d'activité physique adaptées).

Service d'aide à la personne

Informations sur les aides financières disponibles lors de la mise en place d'un service à la personne : Plan d'Actions Personnalisé (PAP), Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA), mesures fiscales. Accompagnement dans la recherche d'un service d'aide à domicile près de chez vous.

Favoriser le retour à l'emploi

Accompagnement à la recherche d'emploi, aide à la formation, aide à la mobilité

Aide aux études supérieures des enfants

- chaque rentrée, la Crepsa Action Sociale octroie des aides aux parents dont les enfants sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (post-baccalauréat).

Aide aux situations d'endettement critique

Conseils, proposition de solutions et accompagnement personnalisé. Des aides financières peuvent aussi être accordées dans certains cas.

Aide au sport sur ordonnance

En cas de maladie chronique et sur présentation d'une prescription médicale vos frais d'abonnement sportif peuvent être prise en charge dans la limite de 250 €.

Coordonnées

crepsa-actionsociale.fr

01.49.07.31.59

contact@crespa-actionsociale.fr





Valérie SINIGAGLIA – 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER – 06.09.79.32.63

Catherine FUSS – 06.15.78.84.96

Elisabeth MARCONNES – 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU – 06.25.23.84.44

Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez nous !

cftcmacif@gmail.com



CFTC_MACIF_SAM

